LES SACS À PROCÈS DU MOYEN-ÂGE !

Category: Justice, police
Tag: Insolite

Au hasard de nos visites, nous avons découvert comment se déroulaient les procès au moyen-âge ! Nous avons découvert l'origine de certaines expressions passés dans l'histoire ! Vous allez être surpris.

Les litiges ont toujours existé. Notre droit plonge ses racines dans le droit romain. Mais nous avons découvert que la justice au moyen-âge fonctionnait de façon rationnelle.

Vous retrouverez dans la fiche wikipédia le détail. vous pourrez la consulter avec le lien ci-dessous :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Sac_%C3%A0_proc%C3%A8s

Nous avons extrait le texte qui ne manque pas de saveur !

Un **sac à procès** plus rarement appelé **sac de procès**, est un sac en toile de jute, de chanvre ou en cuir qui était utilisé sous l'Ancien Régime, lors des affaires judiciaires, et qui contenait tous les éléments du dossier à des fins d'archivage[1].

Il contenait[2] :

- dépositions et requêtes ;
- copies signées des procureurs des pièces ;
- pièces à conviction.

Une fois l'affaire terminée, ces différentes pièces étaient rassemblées et suspendues dans le sac fixé par un crochet à un mur ou une poutre (d'où l'expression « une affaire pendante ») pour que les parchemins ne soient pas détruits par les rongeurs[3]. Ces sacs étaient placés dans le cabinet de l'avocat ou les greffes de chaque juridiction.

L'expression « l'affaire est dans le sac » signifiait que le dossier judiciaire était prêt et que l'ensemble des pièces était archivé dans le sac scellé. Pour l'audience, le sac était descendu et le procureur (avocat) pouvait plaider devant la cour et « vider son sac » en sortant les pièces nécessaires à sa plaidoirie. L'avocat ou le procureur rusé qui savait bien exploiter toutes ces pièces est à l'origine de l'expression « avoir plus d'un tour dans son sac » [4].